



AUTONOMIE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La CGT s'opposera avec détermination à toute remise en cause de l'autonomie de la Sécurité sociale !

Alors que les exonérations de cotisations sociales pour les employeurs atteignent les 70 milliards d'euros sans aucune efficacité concrète en matière d'emplois notamment, le ministre du budget et des comptes publics, Gérard Darmanin, a chargé un haut fonctionnaire de Bercy, Alexandre Gardette, de lui présenter un rapport sur un rapprochement des services de la DGFIP (direction générale des finances publiques du ministère du Budget) et des URSSAF...

Alors que les exonérations de cotisations sociales pour les employeurs atteignent les 70 milliards d'euros sans aucune efficacité concrète en matière d'emplois notamment, le ministre du budget et des comptes publics, Gérard Darmanin, a chargé un haut fonctionnaire de Bercy, Alexandre Gardette, de lui présenter un rapport sur un rapprochement des services de la DGFIP (direction générale des finances publiques du ministère du Budget) et des URSSAF.

Ce rapprochement pourrait aller jusqu'à la création d'une « agence unique du recouvrement des entreprises », projet évoqué dans le document sur la réforme des services publics CAP22 présenté fin octobre par le Premier ministre, Édouard Philippe.

Ce projet n'est pas nouveau. Un certain nombre de responsables politiques défendent depuis longtemps la perspective d'une fusion du budget de l'État et des finances sociales.

Rappelons que le projet de réforme constitutionnelle, pour le moment en « stand-by », comporte un article évoquant « une discussion conjointe » d'une partie des projets de loi de finances et du PLFSS (projet de loi de finance de la Sécurité sociale).

Pour la CGT, l'autonomie de la Sécurité sociale à l'égard du budget de l'État fait partie des principes fondamentaux de la Sécurité sociale. Les cotisations sociales ne sont pas une « charge » de nature fiscale mais un élément de la rémunération de la force de travail (un salaire socialisé) affecté au financement des principaux « risques sociaux » relevant des assurances sociales.

Pour la CGT, les finances sociales doivent rester sous le contrôle des représentants des assurés sociaux dans le cadre de Conseils d'administration pleinement responsables. C'est pourquoi la CGT revendique que la gestion de la Sécurité sociale soit, à nouveau, placée sous la responsabilité de conseils d'administration élus par les assurés sociaux.

La CGT continuera de porter des propositions pour garantir le financement et la pérennité de la sécurité sociale et mettra tout en œuvre pour faire échec à tout projet d'étatisation de la Sécurité sociale.

Montreuil, le 9 janvier 2019